

## **Allocution du président du Conseil départemental Mathieu Klein, à l'occasion du CIH décentralisé du 2 décembre 2016**

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le délégué interministériel du handicap,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les membres du CNCPH (conseil national consultatif des personnes handicapées),  
Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,  
Monsieur le Président de la Métropole,  
Monsieur le Directeur Générale de l'ARS  
Mesdames et Messieurs les membres des associations locales du Handicap  
Mesdames, Messieurs,

Merci, Monsieur le Premier Ministre d'avoir choisi la Meurthe-et-Moselle pour tenir ce premier comité interministériel du Handicap décentralisé.

Au village Michelet avec l'AEIM, à l'école de la vie autonome avec l'OHS, avec les clubs d'Aikido, d'Handibasket et d'Handifoot aussi, vous avez vu nos valeurs en action.

On peut qualifier un territoire par ses monuments, son patrimoine ou ses figures historiques. On peut aussi qualifier un territoire par ses valeurs. La Meurthe-et-Moselle est, à l'image de sa géographie et de ses habitants, un département marqué par une forte mixité, dans laquelle il puise son esprit d'invention, d'innovation, d'engagement.

Français depuis juste 250 ans, lorsque le Duché de Lorraine et de Bar s'est uni à la France, les Lorrains et les Meurthe-et-Mosellans sont les témoins vivants d'une tradition marquée par une forte et tenace volonté d'agir, sous tendue par des valeurs de solidarité, de progrès, de justice et d'ouverture au monde, que les associations continuent de faire fructifier.

\*\*\*

En Meurthe-et-Moselle, la mobilisation des institutions autour du handicap, que ce soit l'Etat, l'ARS ou les collectivités, est forte. S'il faut toujours être à l'écoute des demandes, des constats d'insuffisance et des manquements, on peut aussi citer sur ce territoire de franches réussites. Je tiens à saluer le travail du collectif Handicap 54 et les liens forts qui nous unissent à eux.

Dans la perspective tracée par la loi du 11 février 2005, la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés a, par exemple, fortement progressé depuis 2006 et s'est établit à un niveau supérieur à la moyenne nationale. Les 80 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) en milieu ordinaire de notre

département sont renforcées par des dispositifs spécifiques et innovants, pour faire de la scolarisation un droit pour tous les enfants. En témoigne la nouvelle Unité d'enseignement maternelle autisme portée par l'école Maternelle Herbinière-Lebert de Villers les Nancy, par l'ARS et par l'association JB Thiéry.

Je veux aussi la force et la pugnacité des associations. Je pense à la Fédération de l'Arche de Jean Vanier ou l'association Ensemble, qui ont permis d'explorer la voie de la mutualisation de la PCH, permettant de mettre en place des résidences d'habitat accompagné, une alternative à l'hébergement collectif ou au maintien au domicile familial.

L'innovation des associations et des opérateurs s'est aussi concrétisée dans la prise en compte des multiples formes de handicap, notamment le handicap psychique. Avec l'association Espoir 54, nous avons réussi à mettre en œuvre dans ce département dès 2000, l'un des tout premiers SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) du pays.

Il y a aussi un chantier qui restera toujours d'actualité et pour lequel les associations sont fortement engagées ici, c'est celui du changement de regard sur le handicap. Dans cette perspective, je veux aussi dire Monsieur le premier ministre que nous devons poursuivre notre action résolue. L'enjeu est celui de l'inclusion à double sens, de la réciprocité : les personnes qui vivent avec un handicap sont au cœur de la société, et une société qui ne porte pas un regard bienveillant et ne se mêle pas de la vie des personnes handicapées est une société qui s'assèche. Ainsi, les initiatives prises par l'établissement public de Rosières aux Salines, à travers les ateliers théâtres dont vous avez pu profiter tout à l'heure, ou encore la création du festival Part'âge pour promouvoir le potentiel artistique des personnes handicapées vont dans ce sens. Le développement du Service civique, dans sa mission de lien social, peut aussi être d'un grand secours pour faire évoluer les mentalités. Depuis 2011, 15 volontaires porteurs d'un handicap ont été accueillis par le Département et une sensibilisation de l'ensemble des volontaires en Service civique sur le handicap est réalisée chaque année. Grâce à l'un d'entre eux, Paul, soutenu par l'association Asperger Lorraine, nous avons pu construire une formation sur l'autisme pour nos équipes handicap.

Ce qui me paraît essentiel enfin, c'est l'engagement des personnes elles-mêmes. L'engagement, à l'image aussi de celui des élus comme la députée de la circonscription sur laquelle nous nous trouvons Chaynesse Khirouni qui a fait un travail essentiel autour de la maladie de Lyme, et je pense aussi à l'action de Dominique Potier pour la création d'une cité scolaire inclusive ou encore à la création de 15 places d'internat au centre de Chenières que Christian Eckert et Jean-Marc Fournel ont porté auprès de Ségolène Neuville pour éviter aux familles une prise en charge dans un établissement belge. Si nous voulons du sens au projet commun, mobiliser les citoyens pour un avenir plus juste, ce seront moins les discours descendants que la participation et l'engagement des personnes qui nous permettront d'atteindre cet objectif.

Ainsi donc, venir à Nancy pour ce deuxième comité interministériel du handicap est un signe fort de la nécessité de nous approprier enfin la formule directe, claire, et qui nous rappelle toute la place que nous devons faire pour les personnes en situation de handicap dans l'exercice de LEUR autonomie : « Rien pour moi sans moi ! ». Cette volonté de participation, le conseil départemental la favorise par une représentation directe des personnes en situation de handicap, hier à travers le CDCPH et demain au sein du nouveau CDCA dont Louis Bonet, président du GIHP que je salue, a préfiguré le fonctionnement.

\*\*\*

Face aux enjeux cruciaux qui se posent à notre société, le département continue, et je salue les vices-présidentes successives en responsabilité de cette délégation présentes ici, Michèle Pilot et aujourd'hui Annie Silvestri, de chercher en lien avec les besoins exprimés par les associations locales, de nouvelles réponses en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le vieillissement des personnes handicapées trouve par exemple une réponse à travers la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale en vue de constituer le réseau départemental d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes (RAPH) en Meurthe-et-Moselle.

La volonté de répondre aux côtés de l'Agence Régionale de Santé et de l'Etat à la problématique des personnes issues de la grande marginalité devenues handicapées, a permis aussi de trouver des solutions nouvelles, notamment à travers la création du foyer d'accueil médicalisé Pierre Vivier à Nancy en 2011.

Au-delà de ces réalisations, le département en tant qu'employeur de plus de 3000 agents dans ce territoire va au-delà des obligations posées, en accueillant aujourd'hui au sein de ses services près de 7% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre du handicap.

\*\*\*

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

S'engager aussi résolument aux côtés des personnes en situation de Handicap pour la conquête et l'expression de leur autonomie, c'est une nécessité pour les personnes en situation de handicap elles-mêmes, mais aussi pour la société dans sa globalité, pour qu'elle soit plus juste, accueillante, égalitaire, et aussi solidaire.

La solidarité est une valeur qui doit retrouver toute sa puissance. Ne la laissons plus caricaturer, abaisser. Je crois, comme Michel DINET, dans cette articulation essentielle entre une solidarité des droits, garantie par l'Etat et ses financements, qui assure une réelle équité entre tous les citoyens dans un objectif d'universalité, et une solidarité d'engagement, qui est celle des liens entre acteurs au service d'un projet de territoire, dont les départements sont les ensembleurs.

Je sais que nous partageons tous la conviction que les réponses à construire ne peuvent être abordées uniquement sous l'angle réglementaire et financier, au risque de finir par oublier que l'on parle de personnes dans leur unicité et leur dignité, et que l'ouverture de la société à la question du handicap est au cœur des enjeux posés à notre modèle républicain.

Je souhaite que l'esprit d'engagement qui anime ceux qui mènent toutes ces actions et l'implication des collectivités, auront su inspirer les échanges du Comité interministériel dans cette direction.

Je vous remercie.